Réf. Farde e-Assemblées : 2690744

N° OJ : **56**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Services du Secrétaire.- Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112 bis).- Budget 2026.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu l'avis du Comité de concertation du 1e décembre 2025 ;

Vu la délibération n°21 du Conseil de l'Action Sociale du 3 décembre 2025 arrêtant le budget pour l'exercice 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- Le budget de l'exercice 2026 du CPAS est approuvé.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

- Décision CAS 3.12.2025 - FR/ND (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Avis groupe technique FR/ND. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- PV Comité de concertation. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Budget 2026. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Vue récapitulative des investissements. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Tableau des investissements. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe B3 - Art. 60. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Rapport économies d'échelles - FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Avis comité de direction FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe B1A B1B - Personnel. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Note de politique générale - FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe B2 - Aides complémentaires. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Tableau des emprunts. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)